



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel 02 54 46 49 67 - Fax 02 54 46 50 79*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le dix décembre à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : MM BEIGNET, GARNIER, GAMBS (Beuvron amont), MM BOUQUIN, DOUSSELIN, BARDON (Centre Amont), MM GAULT, REPINCAY, CHESNEAU (Beuvron aval) MM DESROCHES, COELHO, TOUCHET (Centre Aval), M CHICOINEAU (Bièvre) MM ROBERT, DETIENNE, MAURICE (Centre cosson) et MM LEROUX et SAUVE (Bas Cosson).

ABSENT EXCUSE : M MOREAU (Bièvre).

Assistaient à la réunion : Mr DUPIN Gilles, trésorier municipal, Mme PRIOL, MM GODRON (Beuvron amont), MM DUPONT, TERRIER (Centre Amont), M DUCHALAIS (Beuvron Aval), M LHOMME (Beuvron centre aval), MARSEAULT (Bièvre) et M CLOUET (Centre cosson),

Date de la convocation le 6 janvier 2009.

Ordre du jour :

- **Budget primitif 2009**
- **Choix du prestataire : Programme éradication grenouille taureau**
- **Questions diverses**

BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Président présente le budget primitif 2009, sans les résultats n-1.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2009.

| BUDGET | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 342 950 € | 342 950 € |
| INVESTISSEMENT | 22 511 € | 22 511 € |

PROGRAMME D'ERADICATION GRENOUILLE TAUREAU

Choix du prestataire

Monsieur le Président rappelle que le SEBB s'est engagé dans le programme d'éradication de la Grenouille taureau par délibération du 4 septembre 2008.

Monsieur le Président indique que le SEBB a procédé à un appel d'offre en procédure adaptée à tranches conditionnelles afin de recruter le prestataire en charge de l'élaboration et du suivi du programme d'éradication de la Grenouille taureau. Une publicité a été faite au BOAMP du 2 décembre 2008 au 7 janvier 2009. Les enveloppes ont été ouvertes le 8 janvier 2009.

Une seule offre a été formulée ; il s'agit de celle du CDPNE pour un montant de :

Tranche ferme (élaboration du programme) : 13 514. 80 € TTC,

Tranches conditionnelles (suivi du programme sur 5 ans) : 231 097.10 € TTC.

L'offre comportait également une option qui consiste en la rédaction d'un 4 pages destiné à la communication grand public, pour un montant de 1734.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Décide de missionner le CDPNE pour réaliser l'élaboration et le suivi du programme d'éradication de la Grenouille taureau,

- ✓ Décide d'engager la tranche ferme et de demander les subventions les plus élevées possibles aux différents co-financeurs : DIREN, Pays de Grande Sologne (fonds Leader+), Région Centre et tout autre financeur potentiel.
- ✓ Autorise le Président à signer le marché, les demandes de subventions, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TECHNICIEN DE RIVIERE AVEC LE SYNDICAT DU BEUVRON

AVAL

Monsieur le Président rappelle qu'une convention lie le Syndicat du Beuvron aval et le S.E.B.B pour la surveillance et entretien du barrage de Rouillon à Monthou sur bièvre et du barrage de la Varenne à Cellettes. Cette convention a expiré au 31 décembre 2008.

Considérant la demande du Syndicat de Beuvron Aval de renouveler cette convention pour trois années à compter du 1^{er} janvier 2009,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Approuve la mise à disposition du technicien rivière pour la surveillance de ces deux Barrages pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, moyennant une indemnité annuelle de 2050 €.
- ✓ Autorise le Président à signer cette nouvelle convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le président rappelle les conditions de versement des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région centre. Dans l'attente du versement de celles-ci, il propose de reconduire la ligne de trésorerie de **60 000 Euros auprès** de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel VAL DE FRANCE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Autorise Monsieur le Président de renouveler cette ligne de trésorerie dans la limite de 60 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel VAL DE France dans les conditions suivantes :
 - Taux variable EONIA + 0,8% soit à ce jour de 3.021 %
 - Commission engagement 0,15%
 - Tirage minimum 10 000 €
 - Frais de tirage : offert
- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Intervention de Monsieur Leroux, président du Syndicat du Bas Cosson :

- 1- Quel est l'avenir du SEBB sans les syndicats ?
- 2- La loi DCE impose aux collectivités telles que les syndicats, des aménagements voir même des démolitions de certains ouvrages. A qui revient le coût financier de ces aménagements et est-ce que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron peut apporter une aide financière à ces travaux ?

Réponse de Monsieur le Président du SEBB:

- 1- Sans les syndicats, le SEBB disparaît : dispositions des statuts.
- 2- Pour la seconde question : débat dans l'assemblée sur l'utilité ou non des barrages, seul constat aujourd'hui c'est qu'une meilleure qualité de l'eau dans nos cours d'eau est constatée. La priorité donnée par la DCE est la qualité de l'eau avec l'amélioration des traitements des eaux usées : assainissement collectif et assainissement individuel : SPANC. Quant à l'aide financière, le SEBB ne peut venir en aide aux syndicats que si un programme est inscrit dans le contrat de bassin et validé par la région et l'agence de l'eau.

Fin de la séance 19h30

En annexe : Présentation générale du Budget :

- *Section fonctionnement*
- *Section d'Investissement*